



**Administration Générale**

Nos réf. : FR/FGB-CA n°27-2020

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2020**

#### **DIVISION ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **ADMG01-05072020 - Élection des Adjoints au Maire 2020-2026.**

A l'issue des scrutins du 15 mars et du 28 juin 2020, le nouveau Conseil Municipal de Grand-Couronne composé de 29 membres a été élu selon l'article L 2122-17 du C.G.C.T. Il peut donc être procédé à l'élection du Maire. Conformément à l'article L 2122-8 du C.G.C.T., le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée. Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection se tient à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

##### **ADMG02-05072020 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire.**

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit 8 adjoints au Maire au maximum.

##### **ADMG03-05072020 - Élection des Adjoints au Maire 2020-2026.**

Sous la présidence de M. le Maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints. Ils sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.